

Anne GENETET : une nouvelle ministre de l'Éducation qui interroge.

Le 21 septembre 2024, le gouvernement de Michel Barnier a enfin été dévoilé, avec la nomination surprenante d'Anne GENETET comme ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Peu connue dans le monde enseignant, son parcours atypique, éloigné des problématiques éducatives, soulève des questions.

Qui est Anne GENETET ?

Médecin de formation, Madame GENETET revendique une « vision originale du rôle de médecin ». Peut-être que cette vision la mènera à nous proposer de régulières visites médicales obligatoires pour les enseignants, histoire de vérifier si nous sommes encore capables de tenir le choc dans les classes à 64 ans et plus !

Anne GENETET a longtemps vécu à Singapour où elle a travaillé en tant que consultante pour des entreprises et ONG. Son intérêt pour les conditions de travail des employés de maison l'a mené à créer une structure de conseil pour les expatriés. Son expérience internationale, bien que pertinente dans certains domaines, ne semble pas directement applicable aux enjeux complexes de l'éducation en France. Mais peut-être pourra-t-elle améliorer les relations enseignants non européens/administration ? (qui, il faut le dire, ressemblent parfois à une guerre de tranchées)

Pourquoi ce choix pour l'Éducation ?

Entrée en politique en 2017 sous l'étiquette En Marche, elle a été députée des Français à l'étranger. Membre de la commission de la défense nationale, elle n'a pas particulièrement brillé par une expertise en matière d'éducation, hormis une proposition de loi en 2022 sur la gouvernance de l'enseignement français à l'étranger. Espérons qu'elle se concentrera aussi sur l'utilisation de la langue française, en France, afin de limiter l'invasion des anglicismes.

Le SYNEP CFE-CGC, qui s'interroge sur cette nomination, peine à voir un lien direct entre son parcours et les défis actuels de l'Éducation nationale. Les chantiers qui l'attendent sont pourtant colossaux et cruciaux : formation, rémunération des enseignants, réformes de ses prédécesseurs (notamment le « choc des savoirs »), et plus encore. Anne GENETET devra être solidement armée pour y faire face !

Notre nouvelle ministre, partisane du Service national universel, est aussi connue pour son discours autour de la discipline et des rites, ce qui laisse perplexe quant à ses priorités pour l'avenir du système éducatif. Mais commencera-t-elle peut-être par remettre un peu de discipline dans les classes, puisque visiblement, le "garde à vous" est son mode de gestion privilégié.

Le SYNEP CFE-CGC attend de voir les premières décisions de notre ministre avant de porter un jugement définitif, car l'avenir de notre jeunesse en dépend. Mais le scepticisme est de mise.

Nadia DALY

1/2

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°139

Jeudi 26 septembre 2024

https://www.synep.org/info_synep_2024_139.pdf

La dématérialisation des titres restaurant en 2026.

Le SYNEP CFE-CGC vous informe que dès **2026**, les salariés qui utilisent des titres restaurant n'auront plus de carnets en papier mais à la place une carte ou une application mobile.

Comment fonctionneront les titres restaurant sans papier ?

C'est le même principe que le format papier mais tout est dématérialisé. Le salarié a un compte personnel que l'employeur recharge chaque mois et il utilise la somme disponible sur ce compte pour payer dans les restaurants ou pour ses achats alimentaires dans la limite de 25 euros par jour. L'application fonctionne comme lors d'un paiement mobile sans contact et la carte fonctionne comme une carte de paiement.

Quels seront les avantages pour les salariés ?

- Cela permettra de payer le montant exact du repas car actuellement les commerçants ne rendent pas la monnaie sur les tickets papier.
- Il n'y aura plus de date limite d'utilisation, et les titres restaurant s'accumuleront donc d'une année sur l'autre sans expirer.
- En cas de perte ou de vol de la carte, il sera possible de faire opposition en ligne pour conserver les titres, ce qui n'est bien évidemment pas possible avec la version papier.

Quels seront les inconvénients pour les salariés ?

- Avec la dématérialisation, il ne sera plus possible de faire un don à un proche ou une personne démunie dans la rue, sauf de faire des achats pour leur remettre. Et des réflexions sont en cours pour maintenir les dons aux associations.
- Lorsque l'on utilisera une application ou une carte, contrairement aux titres papier qui offrent une plus grande souplesse, la somme des dépenses de la journée sera comptabilisée et donc le plafond des 25 euros quotidien sera vite franchi !

Sylvie TUROWSKI

* *

Enseignement privé indépendant

L'ESC Clermont business school, école supérieure de commerce créée en 1919, change de nom et devient CLERMONT SCHOOL OF BUSINESS. Elle en profite pour agrandir son campus de Clermont Ferrand de 4000m² et annonce, entre autres, une nouvelle formation dès novembre : un programme master grande école (MGE) en deux ans, 100 % en ligne et en français. Nous attendons un retour de la part de nos adhérents de ce site.

* *

Le billet d'humeur d'Evelyne du 24 septembre 2024 :

« Fin du suspens : les charges ministérielles sont enfin distribuées, mais pour quels résultats et jusqu'à quand ? »

https://www.synep.org/evelyne_2024.htm#kxauqfgmn

2/2